

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Colomiers, le 21 mars 2025

Le directeur régional

à

Monsieur Matthieu Guesné
directeur général de la société Lhyfe
1 ter Mail Pablo Picasso
44000 Nantes – France

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement ;
Demande d'autorisation environnementale déposée par la société Lhyfe sur la commune de
Bessières
Demande de compléments

Nos réf. : 2025/0116

AIOT : N° 0100017573

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé le 4 novembre 2024 sur le site du service-public¹ un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'augmentation du stockage d'hydrogène sur un site de production d'hydrogène gazeux par électrolyse de l'eau, déjà en production, sur la commune de Bessières.

Suite à l'examen approfondi de celui-ci, il s'avère que des éléments complémentaires sont nécessaires.

Je vous invite donc à apporter les précisions visées en annexe du présent courrier dès que possible, afin de pouvoir porter ces éléments à la connaissance du public. Je tiens à attirer votre attention, qu'à défaut de réponse de votre part, votre dossier pourrait-être rejeté et/ou refusé à l'issue de la phase d'examen et de consultation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à votre dossier.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

¹ <https://entreprendre.service-public.fr/>

Pour le directeur et par délégation,
L'adjoint au chef
de l'unité inter-départementale
de la Haute-Garonne et de l'Ariège,



Rémy CORTES

ANNEXE : RELEVÉ DES INSUFFISANCES
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE

Les textes réglementaires applicables aux installations classées sont téléchargeables sur le site Internet <http://aida.ineris.fr>

Thème du dossier	Informations complémentaires à apporter	Prise en compte par l'exploitant, référence du § et page du dossier mis à jour
Étude d'incidence (art R. 181-36)	• § 2.1.4.2 , ◦ Eaux pluviales : expliciter la présence potentielle de plomb mentionnée dans les paramètres de caractérisation des eaux pluviales ; ◦ Eaux usées industrielles : caractériser la composition des eaux usées industrielles sur la base de cette caractérisation, démontrer l'absence d'impact de ces rejets dans le milieu de rejet final constitué par le ruisseau de Rieu Tort (en prenant en compte les coefficients de dilution) ; • §4.2, L'eau : préciser la source des valeurs indiquées dans les tableaux, préciser également à quel type d'effluents ils s'appliquent (effluent industriel seul ? Mélange pluvial + industriel ?) ; • §5.1, Consommation électrique : indiquer la consommation électrique actuelle ; • Annexe Étude d'incidence : la zone du projet se situe en aléa fort retrait-gonflement des argiles, le plan de prévention des risques (PPR) sécheresse des cantons de Fronton, Villemur-sur-Tarn et Montastruc-la-Conseillère approuvé le 18 novembre 2011 s'applique. À ce titre, il est attendu une justification de la conformité du projet vis-à-vis des prescriptions et règlement de ce plan. En particulier, la réalisation d'une étude géotechnique est prescrite sur l'ensemble de la parcelle, définissant les dispositions constructives et environnementales nécessaires pour assurer la stabilité des bâtiments vis-à-vis du risque de tassement différentiel et couvrant les missions géotechniques de type G12 (étude géotechnique d'avant-projet).	
Étude de dangers	• § 2.5.6, Protection incendie, ◦ Poteau incendie : préciser le débit du poteau incendie ; ◦ Collecte des eaux d'extinction incendie : justifier le dimensionnement du bassin de rétention des eaux incendie • § 3.2.3, Utilités : positionner les aéroréfrigérants du système de refroidissement par rapport au classement ICPE, en particulier par rapport à la rubrique n°2921 ; • § 4.2 : indiquer le niveau de prise en compte du plan de prévention des risques naturels, notamment sur le risque retrait-gonflement argile (cf supra) ; • § 5.5, Identification des dangers liés à la perte d'utilités : préciser l'autonomie des onduleurs alimentant les équipements de sécurité, la centrale incendie et le système d'accès par badge ; • § 5.6.4, Climatologie : préciser les conséquences potentielles de fortes chaleurs sur l'installation ; • § 8.2.2, Analyse Préliminaire des risques (APR), ◦ Dégagement de gaz inflammable (H2) via l'évent + Source d'inflammation : justifier la gravité « mineur » et préciser les effets dominos redoutés, en particulier si cela peut conduire à un phénomène « majeur » ; ◦ Formation d'une atmosphère explosible lié au dégagement d'hydrogène depuis la pile + Source d'inflammation : justifier la gravité « mineur » ;	

Thème du dossier	Informations complémentaires à apporter	Prise en compte par l'exploitant, référence du § et page du dossier mis à jour
Étude de dangers	◦ Dégagement de gaz inflammable (H2) via l'évent + Source d'inflammation : justifier la gravité « mineur » et préciser les effets dominos redoutés, en particulier si cela peut conduire à un phénomène « majeur » ; • § 9.3.1, Types d'effets à considérer : expliciter les différents seuils utilisés dans l'EDD, par type d'effet ; • § 9.3.6, Phénomène d'UVCE, ◦ Détermination des effets de surpression : préciser comment a été sélectionné l'indice de sévérité dans cette étude et s'il a été incrémenté, à l'appui du tableau 16 ; • § 9.4.1, ER 1 : justifier le choix d'un indice de 10 parmi les indices proposés dans cette configuration (entre 7 et 10) dans le tableau 16 ; • §9.4.2, ER 2 : ◦ préciser la source de la valeur de 500 mbar, correspondant à la pression de ruine du conteneur ; ◦ préciser la véracité de la phrase « Les seuils SEI et SELS atteignent un enjeu externe au site. », d'après le tableau et l'annexe 3, seul le SEI atteint un enjeu externe au site ; ◦ indiquer la source des calculs de probabilités annuelles d'occurrence pour les fuites petite et majeure ; • § 9.4.3.1, ER 3 A : indiquer la source du calcul de probabilités relatif à l'ER3A ; • § 9.4.3.2, ER 3 B : ◦ justifier le choix d'un indice de 5 parmi les indices proposés dans cette configuration (entre 4 et 6) dans le tableau 16 ; ◦ indiquer la source du calcul de probabilités relatif à l'ER3B ; • § 9.4.4, ER 4 : ◦ préciser la source de la valeur de 500 mbar, correspondant à la pression de ruine du conteneur ; ◦ indiquer la source des calculs de probabilités pour les fuites petite et majeure ; ◦ justifier la prise en compte d'une probabilité totale d'inflammation retardée de 0,1 ; • § 9.4.5.2, ER 5 B : ◦ justifier le choix d'un indice de 4 parmi les indices proposés dans cette configuration (entre 4 et 5) dans le tableau 16 ; ◦ indiquer la source des calculs de probabilités ; • § 9.4.6.1, ER 6 A : ◦ indiquer la source des calculs de probabilités ; ◦ justifier la prise en compte d'une probabilité totale d'inflammation retardée de 0,1 ; • § 9.4.6.2, ER 6 B : ◦ justifier le choix d'un indice de 8 et 6 parmi les indices proposés dans ces configurations (entre 7 et 10, et entre 5 et 7) dans le tableau 16 ; ◦ indiquer la source des calculs de probabilités ; ◦ justifier la prise en compte d'une probabilité totale d'inflammation retardée de 0,1 ; • § 9.4.7, ER 7 : ◦ indiquer la source des calculs de probabilités ; ◦ justifier la prise en compte d'une probabilité totale d'inflammation retardée de 0,1 ; • § 9.4.8, ER 8 :	

Thème du dossier	Informations complémentaires à apporter	Prise en compte par l'exploitant, référence du § et page du dossier mis à jour
	○ justifier le choix d'un indice de 8 parmi les indices proposés dans cette configuration (entre 7 et 10) dans le tableau 16 ; ○ indiquer la source des calculs de probabilités ; ○ justifier la prise en compte d'une probabilité totale d'inflammation retardée de 0,1 ; • § 9.4.9, ER 9 :justifier le choix d'un indice de 10 parmi les indices proposés dans cette configuration (entre 7 et 10) dans le tableau 16 ; • § 9.4.10, ER 10 : ○ expliciter le calcul de pression du tableau 35 ; ○ indiquer la source des calculs de probabilités ;	